

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 24 Votants : 24

Date de la Convocation : 20/01/2016

Objet : Délibération n° 16 01 05 : AVENANT AU MARCHÉ AVEC PAPREC

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. SAISSET Guy-Joël (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) – BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - LOUPIAS Franck (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) –, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) représenté par M. SAISSET Guy-Joël - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) représenté par LOUPIAS Franck – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés: MM. - RIVELLA Alain, MAGGILOLO Serge (CCVA) - CHENIN Jean DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. BLANC Jean-Claude

M. le Président rappelle que le SMIVOM a signé un marché avec l'entreprise PAPREC le 19/12/2014 pour le transport et le tri-conditionnement des emballages ménagers et journaux-revues-magazines.

Le SMIVOM s'apprête à reprendre la collecte des recyclables de la commune de lagardelle au 01/04/2016, il devra donc être intégré ces tonnages au marché conclu avec le Smivom.

Il apparait que le marché actuel prévoyait un tonnage annuel maximum de 1990 tonnes de recyclables alors que le dernier tonnage est d'environ 1200 tonnes en 2015. L'intégration de la commune de Lagardelle pour un tonnage annuel moyen 140 tonnes ne modifie en rien l'économie globale de ce marché et il n'est pas utile de rectifier les montants de ce marché.

Il est cependant nécessaire de signer un avenant qui modifie l'objet du marché afin de faire apparaître la commune de lagardelle/lèze et le nombre total d'habitants d'environ 30 000.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandat pour signer l'avenant avec la Sté PARPEC pour intégrer la CCLAG ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour
mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN